

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_01

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, VIOSSAT, MMes, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, PERROT, MAIRE, TANIOS, NAZZI, ORAND, LAURENCO

Excusés ayant donné pouvoir : M. HERVIOU (Pouvoir à VALLON Bernard), Mme RIVATON (Pouvoir à MAIRE Christine), PACHOUD (Pouvoir à ORAND Séverine)

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT, ESTEVES, Mmes BLANC Christine, COUTURIER
Secrétaire de séance : Mme Magali LAURENCO

Objet : Déclassement d'une partie de la parcelle ZP202

Domaine d'intervention : 3.5- Domaine et patrimoine – Autres actes de gestion du domaine public

Considérant la demande de Monsieur et Madame Douvalian d'achat d'une partie de la parcelle ZP202 jouxtant la parcelle ZP 251 et ZP 164 afin d'assurer une uniformité de leur propriété située au lotissement Les Solstices.

Considérant la situation de la partie de la parcelle concernée, non affectée à l'usage direct du public ni à un service public.

Considérant qu'une telle cession ne viendrait porter préjudice à aucun riverain car il maintiendrait l'accès piéton et routier de l'allée du Ponant.

Considérant le document d'arpentage réalisé par le cabinet Deguilhem,

Il est donc proposé de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement, c'est-à-dire sa sortie du domaine public communal.

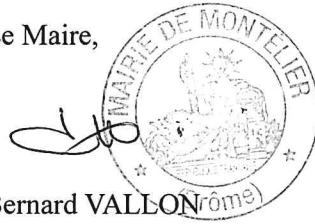
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la désaffectation et le déclassement de cette parcelle portant pour partie sur la section ZP 202 pour un total de 38 m²,
- Demande la nouvelle numérotation de cette parcelle de 38m²,
- Sollicite l'avis des Domaines
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Montélier, le 28/02/2023

Le Maire,



Bernard VALLON (m)